



INERTAM : NOUVELLE PHASE D'OPTIMISATION DE LA LIGNE DE VITRIFICATION DES DÉCHETS D'AMIANTE

L'usine INERTAM de traitement de déchets d'amiante, propriété du groupe Europlasma, entrera en fin de semaine dans une phase programmée de maintenance et d'optimisation de 4 semaines. À cette date, ce sont environ 4 000 tonnes de déchets d'amiante qui y auront été traités depuis le redémarrage à l'été 2020.

La ligne de production d'Inertam est en cours de mise en arrêt programmé pour 4 semaines pour, d'une part, procéder aux travaux de réfection récurrents du four et, d'autre part, pour finaliser les travaux de la seconde phase d'optimisation et de modernisation de la préparation de charge de l'usine.

Cette deuxième phase des travaux d'optimisation verra notamment la mise en place d'une capacité de stockage tampon de nouvelle génération pour permettre de dissocier l'alimentation du four de vitrification du fonctionnement du broyeur. Cette nouvelle configuration permettra une plus grande souplesse d'exploitation (la composition de l'alimentation du four devenant automatique et plus finement dosée), et réduira significativement les indisponibilités de l'installation dues pour plus de 25% à des interventions au rééquilibrage du mix de composition du bain de fusion.

D'autres travaux d'amélioration de l'installation seront menés en parallèle, et contribueront à l'accroissement de la productivité, des conditions de travail, et de l'amélioration du contrôle des rejets. Avec cette deuxième phase de travaux, Inertam devrait confirmer ou dépasser ses objectifs de production.

Le redémarrage de l'installation est prévu la quatrième semaine de juin 2021.

Depuis l'été 2020 et la reprise de la production, ce sont environ 4.000 tonnes de déchets d'amiante qui auront été traités, conformément aux objectifs de production. Plus d'un tiers du stock historique a donc été résorbé, le reste le sera avant la fin octobre 2022, comme agréé avec les autorités départementales.

Avertissements

Les facteurs de risques propres à Europlasma et à son Groupe ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr